

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.

Rue de Lorraine, 14,  
Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé 1 exemplaire sont annoncés dans le journal.

INSÉRITIONS :

annonces . . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10  
ÉDOUARD ROUYERZ, Libraire et Commissionnaire, rue des saints-Pères, 1.  
À Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna  
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs  
Six Mois . . . . . 6 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

Pour l'étranger les frais de poste en sus

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

Monaco, le 19 Mai 1885

NOUVELLES LOCALES

Le Journal de l'Aisne publie la correspondance suivante qui lui a été adressée de Rozoy-sur-Serre :

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu annoncer que M<sup>r</sup> Theuret, évêque d'Hermopolis, administrateur apostolique de la Principauté de Monaco, daignait combler la légitime impatience des paroisses de Montcornet et Rozoy-sur-Serre et donner la confirmation en l'absence forcée de M<sup>r</sup> l'Evêque de Soissons.

Voulez-vous permettre à un témoin de la cérémonie de Rozoy de vous transmettre, au courant de la plume, ses impressions ?

M<sup>r</sup> Theuret, accompagné de M. l'abbé Jacquin, vicaire général, arrivait à Rozoy samedi 9 mai, à six heures du soir.

Reçu au son de toutes les cloches par le curé et le vicaire, entourés de M. le maire, M. le juge de paix et MM. les membres du conseil de fabrique, Monseigneur était complimenté, sous un élégant arc de triomphe, par trois petites filles, « trois petits anges », a-t-il dit, qui, lui présentant un bouquet, lui demandaient sa bénédiction épiscopale, au nom du premier pasteur, « au nom de notre père absent ».

Avec une grâce charmante qui déjà lui gagnait tous les cœurs, Monseigneur accompagnait cette bénédiction de quelques paroles paternelles et était conduit processionnellement au presbytère.

Dimanche 10 mai, dès sept heures du matin, Sa Grandeur célébrait la sainte messe dans l'antique collégiale de Rozoy-sur-Serre et y distribuait la sainte communion aux enfants de la confirmation et aux nombreux fidèles qui s'étaient fait un bonheur et un devoir de les accompagner.

A dix heures, Monseigneur assistait pontificalement à la grand'messe paroissiale que chantait M. le vicaire général, et la nombreuse assistance qui se pressait sous les vieilles voûtes du XII<sup>e</sup> siècle, fortifiée par le magistral discours de M. l'abbé Jacquin, recevait, pieusement recueillie, la bénédiction épiscopale donnée de cette voix émue et sympathique qui est une des puissances de M<sup>r</sup> Theuret.

Après la réception au presbytère, honorée de la présence de M. le doyen de Montcornet, de M. le chanoine Pétrot, curé de Marchais, auxquels s'étaient joints MM. les curés de Soize, Parfondeval, Résigny et Chéry-lès-Rozoy, sympathiquement entourés de M. le maire de Rozoy, M. le juge de paix, M. Pouget, directeur de l'Harmonie de Rozoy, MM. les membres du conseil de fabrique, Sa Grandeur était conduite solennellement à l'église, précédée de la musique municipale et entourée d'une foule que la vaste église était impuissante à contenir.

Complimenté à l'entrée du sanctuaire par M. le curé, heureusement inspiré de la lettre de saint Paul aux Philippiens : — « J'espère, avec la grâce du Seigneur, vous envoyer bientôt Timothée : car, je veux être par lui consolé en apprenant, de sa bouche, de

« vos nouvelles »... etc. — Salué comme un autre Timothée uni, en ce jour de fête, d'esprit et de cœur au vénéré premier pasteur du diocèse, Monseigneur se laissait dire, avec un gracieux sourire, que, par la grâce et le charme de sa personne, il venait de faire la conquête de la paroisse.

« Et vous aussi, Monsieur le curé, vous et vos chers paroissiens, vous avez fait ma conquête », et pendant vingt minutes, Sa Grandeur tenait sous le charme de sa parole cette foule silencieuse et émue qui ne pouvait se lasser de l'entendre.

J'épargne à vos lecteurs les détails de la cérémonie pendant laquelle M. Brucelle, ancien percepteur et trésorier de la fabrique, et M<sup>m</sup> Mérest voulaient bien servir de parrain et marraine aux enfants de la confirmation ; mais comment ne pas dire que M<sup>r</sup> Theuret sut donner à cette cérémonie ce cachet grandiose qui impressionne et renouvelle les doux souvenirs de l'enfance ? Puis-je taire le retour triomphal au presbytère ? Puis-je ne pas mentionner cette légion de petits enfants qui, présentés par leur parents, se pressaient sur son passage et pour lesquels Sa Grandeur avait un sourire et un mot paternel ? Puis-je ne pas dire le remerciement si gracieux et si plein d'apropos adressé à MM. les musiciens dans la cour du presbytère ?

Enfin, porté, pour ainsi dire, par cette foule sympathique et reconnaissante, Monseigneur remontait en voiture à cinq heures et demie, montrant aux habitants de Rozoy, avec un dernier et aimable sourire, le magnifique bouquet offert par les petits enfants, « les petits anges » qui avaient salué son arrivée.

Pardonnez, Monsieur le Directeur, de cette trop longue et hâtive narration, et veuillez, etc., etc.

Le Tribunal Supérieur, dans son audience du 7 de ce mois, a condamné le nommé Auguste Snidari, né à Trieste (Autriche-Hongrie), à deux ans de prison et 16 francs d'amende pour vol.

Durant le service d'été qui commencera le 1<sup>er</sup> juin prochain sur le chemin de fer P.-L.-M., la marche des trains sera modifiée ainsi qu'il suit, en ce qui touche notre littoral :

Les trains 475 de Cannes à Menton, 483 de Nice à Gênes, et 503 de Nice à Ventimiglia seront supprimés, ainsi que les 480 de Menton à Nice, 488 (express) de Gênes à Paris et 496 de Menton à Cannes.

Le train 495, partant actuellement de Nice pour Menton à 6 h. 50 du matin, sera avancé d'une heure. Partant à 5 h. 50, il arrivera à Monaco à 6 h. 28, à Monte Carlo à 6 h. 37, à Ventimiglia à 7 h. 19 et continuera sur Rome.

Le train 471, prolongement du train 47 formé à Lyon, partira de Marseille à 1 h. 05 après minuit pour arriver à Nice à 7 h. 59 du matin, à Monaco à 9 h., à Monte Carlo à 9 h. 11, à Ventimiglia à 9 h. 57.

Le train 477, partant de Toulon à 6 h. 30 matin et de Nice à midi 37, arrivera à Monaco à 1 h. 20, à Monte Carlo à 1 h. 31, à Ventimiglia à 2 h. 15.

Le train 479, correspondant à Marseille avec les trains de Paris 3 express et 15 direct, quittera Marseille à 7 h. 10 matin pour arriver à Nice à 3 h. 03, à Monaco à 3 h. 59, à Monte Carlo à 4 h. 10, à Ventimiglia à 4 h. 52.

L'express 7 partira toujours de Paris à 7 h. 13 du soir, mais il n'arrivera plus à Nice le lendemain qu'à 5 h. 20 soir, à Monaco à 6 h. 21, à Monte Carlo à 6 h. 32, à Ventimiglia à 7 h. 14.

Le train 493 partira de Nice (et non de Cannes) à 6 h. 55, soir pour arriver à Monaco à 7 h. 35, à Monte Carlo à 7 h. 46 et à Menton à 8 h. 07.

Le train 487, correspondant avec le train 77 de Montélimart, part de Marseille à 1 h. 20 soir, arrive à Nice à 9 h. 19, et en repart à 9 h. 34 pour être à Monaco à 10 h. 09, à Monte Carlo à 10 h. 16 et à Ventimiglia à 10 h. 58.

Dans l'autre sens, c'est-à-dire venant d'Italie, le train 478 partira de Ventimiglia à 6 h. 43 du matin, pour être à Monte Carlo à 7 h. 20, à Monaco à 7 h. 27, à Nice à 8 h. 16 à Marseille à 4 h. 23 soir.

L'express 10, partant de Ventimiglia à 10 h. du matin, arrivera à Monte Carlo à 10 h. 34, à Monaco à 10 h. 42, à Nice à 11 h. 26, à Marseille à 5 h. 45 soir, à Paris le lendemain à 10 h. 12 du matin.

Le train 486, partant de Ventimiglia à midi 05, conservera sa marche actuelle : Monte Carlo, 12 h. 39 ; Monaco, 12 h. 48 ; Nice, 1 h. 33 ; Marseille, 9 h. 49 soir.

Le train 492 partira de Ventimiglia à 3 h. 35 soir pour arriver à Monte Carlo à 4 h. 14, à Monaco à 4 h. 26, à Nice à 5 h. 16 et se terminer aux Arcs à 9 heures.

Le 494 partant aussi de Ventimiglia à 7 h. 55 soir, arrivera à Monte Carlo à 8 h. 32, à Monaco à 8 h. 42, à Nice à 9 h. 32 et s'arrêtera à Cannes à 10 h. 55.

Le train 510, partant de Menton à 10 h. 18 soir, arrivera à Monte Carlo à 10 h. 36, à Monaco à 10 h. 46 et à Nice à 11 h. 34.

Enfin le train 498 partira de Ventimiglia à 11 h. soir, sera à Monte Carlo à 11 h. 36, à Monaco à 11 h. 45, à Nice à minuit 22, à Marseille à 8 h. du matin, où les voyageurs peuvent prendre l'express 4 partant à 10 h. 45 pour Paris, où il arrive le lendemain matin à 4 h. 55.

Le dernier train spécial de salons, de la saison, a passé hier lundi à Monaco, se rendant de Menton à Paris.

Le succès de ces trains organisés par la Compagnie P.-L.-M. a été tel cette année qu'on en annonce deux par semaine pour l'hiver prochain.

M. Félix Gindre, correspondant, à Monaco, de la C<sup>ie</sup> des chemins de fer de l'Ouest, nous prie d'annoncer qu'à dater du 1<sup>er</sup> juin prochain, cette compagnie inaugurerait un service de jour entre Paris et Londres par trains spéciaux de marée et bateau spécial. Nous donnerons prochainement de plus amples renseignements sur ce service direct entre la France et l'Angleterre.

CATHÉDRALE DE MONACO

SOLENNITÉ DE LA PENTECOTE

Dimanche 24 mai

10 heures du matin. — Grand'Messe pontificale.  
3 heures de l'après-midi. — Vêpres pontificales, sermon, exercices du mois de Marie et bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement donnée par M<sup>r</sup> l'Evêque.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Marseille.** — Il circulait, depuis quelque temps, à Marseille, des pièces fausses de 5 francs et de 2 francs. Les pièces de 5 francs en argent étaient à l'effigie du roi Georges I<sup>er</sup> de Grèce. A force de recherches, la police acquit la certitude que cette monnaie était fabriquée et émise à Marseille même par une bande organisée. En effet, la semaine dernière, M. Chauvin, commissaire de la sûreté, a opéré avec beaucoup d'habileté, dans un appartement de la rue des Petites-Maries, l'arrestation de trois individus affiliés à la bande. Ils avaient, dans l'appartement, des matrices, du plomb, des moules de plâtre et tout l'outillage des faux monnayeurs. Deux autres affiliés ont été arrêtés dans la soirée. Il paraît que ces faux monnayeurs avaient eu vent de la surveillance dont ils étaient l'objet, car ils se disposaient à quitter Marseille par le train de minuit et demi. On espère mettre la main sur les autres complices.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Nous avons à Paris le printemps sur le calendrier mais l'hiver dans la température. Pluie, froidure et bise, rien ne manque à ce terrible mois de mai pour renverser toutes les traditions radieuses et ensoleillées qu'on lui prêtait. Les plaisirs diurnes, si multipliés en cette grande saison de liesse pour la capitale, se ressentent vivement de cet état de l'atmosphère et sont loin d'avoir l'éclat qu'ils prendraient avec un ciel plus élément.

C'est ainsi qu'il a fallu toute l'attraction d'un sport nouveau en France, le *Cursing* — course de lévriers — pour attirer au Champ-de-Mars une foule élégante. C'est le *Canis-Club* qui a organisé ces réunions qui ont parfaitement réussi. Des exercices de fauconnerie complètent le spectacle de ces journées avec un *drack* mené par l'équipage du *Canis-Club*.

Tout est aux bêtes, d'ailleurs, de plus en plus, et la princesse de Sagan fait preuve d'un véritable sentiment de l'actualité, en donnant un bal, le 2 juin, où les invités sont priés de venir costumés d'après le répertoire de Buffon. Quelle charmante ménagerie formera, cette nuit-là, l'hôtel de la rue Saint-Dominique!

L'art musical, du reste, n'a pas moins de faveur que le règne animal, et les concerts succèdent aux concerts sans trêve ni merci, en ce moment, le matin, le soir, à faire demander grâce pour tant de plaisir — à la façon de la *Nicette* du *Pré-aux-Clercs* — par les plus mélomanes.

Parmi les manifestations artistiques tout à fait hors paire de la semaine, il faut noter le concert donné au Trocadéro au bénéfice des ateliers d'aveugles fondés par M<sup>me</sup> Heine-Furtado, mère adoptive de la duchesse de Rivoli, et M. Lavauchy-Clarke. M<sup>me</sup> Nilsson a reparu, à cette occasion, devant le public parisien, et la fête qu'on a faite à l'illustre cantatrice a été telle qu'elle a cédé aux instances de la princesse de Léon et de la comtesse de Biron et s'est fait entendre de nouveau, au profit d'œuvres de charité, dans les salons de la comtesse de La Ferronays. Ce concours de l'éminente artiste, qui n'a jamais été plus en voix, plus maîtresse de son art, a valu aux malheureux une obole de vingt-cinq mille francs.

Demain mercredi, M<sup>me</sup> Nilsson a consenti à chanter chez la princesse Louise Radziwill, puis elle partira pour Londres d'où elle reviendra le 27 pour chanter chez la baronne Adolphe de Rothschild, à laquelle l'attachent de longs liens d'amitié, et dont

elle est l'hôte presque chaque été, sur les bords du lac de Genève, au château de Prégny.

Si tout Paris aurait voulu entendre M<sup>me</sup> Nilsson, sans arriver à satisfaire son désir, tout Paris a pu voir le plus facilement du monde le torpilleur de première classe, qui a mouillé quarante-huit heures au pont de la Concorde. La foule ne s'est pas lassée un instant de contempler ce bateau terrifiant qui chemine entre deux eaux, peut faire brèche dans un grand bâtiment et l'anéantir en quelques secondes. Extérieurement, le torpilleur ressemble à un immense cachalot; à l'intérieur, on est forcé, pour aller d'un compartiment à l'autre, de remonter chaque fois sur le pont et de se servir d'échelles en fer verticales qui sont loin d'être commodes. En marche et à la mer, pas un seul des treize hommes d'équipage n'est sur le pont; le bateau, à toute vitesse, fait 37 kilomètres à l'heure. Rien de plus dur et de plus pénible que l'existence à bord de ce bateau où ne manœuvrent que des hommes éprouvés et au patriotisme solidement trempé.

Le torpilleur qui a fait émoi à Paris n'est pas venu uniquement au pont de la Concorde pour satisfaire la curiosité des habitants de la capitale. Il procède à une expérience intéressante, celle de faire passer les bateaux de ce type, de la Manche à la Méditerranée par les voies navigables intérieures, afin d'éviter le passage dangereux par le golfe de Gascogne et le détroit de Gibraltar. Le torpilleur dont je vous parle va donc couper la France du nord au sud pour reprendre la mer à l'embouchure du Rhône et rallier l'escadrille de la défense mobile à Toulon.

Dans l'ordre des faits publics de la semaine, j'ai encore à mentionner la remise solennelle à la ville de Paris, par la légation des Etats-Unis, de la réduction de la statue de Bartholdi: la *Liberté éclairant le monde*, dont le grand modèle sera érigé à l'entrée de la rade de New-York. Discours, puis banquet à l'hôtel Continental, rien n'a manqué à cette fête destinée à témoigner une fois de plus des liens qui unissent les deux républiques-sœurs.

Dans l'ordre privé, un mot est dû au mariage décidé entre la princesse Charlotte de la Trémoille et le duc de Plaisance. La fiancée est la fille du duc et de la duchesse, née Duchâtel. C'est une gracieuse jeune fille de vingt et un ans, très sympathique au beau monde de Paris. Du chef de sa mère, elle est héritière d'une très grosse fortune.

Le duc de Plaisance est le fils cadet du comte Armand de Maillé de la Tour-Landry et de M<sup>me</sup> Lebrun de Plaisance. Il a été substitué au titre ducal de son aïeul maternel, mort en 1872, et marié à la fille du maréchal Berthier, prince de Wagram. C'est un tout jeune homme de vingt-deux ans, très élégant, très distingué, fort riche, et tout à fait digne de la grande alliance qu'il contracte.

La maison de la Trémoille, en effet, est quasi royale et eut des droits à la couronne de Naples par le mariage de François de la Trémoille avec Anne de Laval, héritière de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente. Le duc de la Trémoille, comme duc de Thouars, porte le plus ancien titre ducal de France; il est encore prince de Tarente et de Talmont. C'est un bibliophile émérite et qui possède des trésors dans la bibliothèque de son hôtel de l'avenue Gabriel, ce qui ne l'empêche pas d'être un des meilleurs veneurs de France. La duchesse, élevée dans le milieu si lettré, si artiste de la famille Duchâtel, a gardé les traditions de son père, le feu ministre de Louis-Philippe, membre de l'Institut, et de sa mère regrettée, une des femmes qui ont le plus marqué, par la distinction de leur esprit, vers le milieu de ce siècle. Son salon n'est pas seulement du plus grand ton aristocratique, l'esprit y a droit de fauteuil — ce qui n'est pas le cas, hélas! de tous les salons à grands fracas et à grandes prétentions de Paris!...

BACHAUMONT.

BIBLIOGRAPHIE

*Les Beaux Jours de l'impératrice Marie-Louise*  
par le baron IMBERT DE SAINT-AMAND.

Nous avons, le 5 de ce mois, en annonçant le nouveau volume de M. le baron Imbert de Saint-Amand, promis de revenir sur cette étude. Nous ne pouvions mieux

pour la faire connaître que d'en citer un extrait, mais avant, nous tenons à donner notre opinion sur cette œuvre littéraire des plus remarquables.

L'auteur, à la richesse du style, à l'élevation de la pensée, joint la scrupuleuse exactitude des détails. Chacun de ces livres, par l'immensité des recherches qu'il a dû nécessiter, est digne de la patience d'un bénédictin. La plus petite cérémonie y est l'objet de minutieux renseignements, et M. le baron Imbert de Saint-Amand émaille ses études d'appréciations philosophiques d'une valeur incontestée; il éclaire l'histoire d'un jour nouveau en nous montrant les souverains français dans leur correspondance intime, ce qui est bien différent des documents diplomatiques. On les voit tels qu'ils étaient et non pas tels qu'ils se montraient. Aussi, que de jugements faux ses livres détruisent! Catherine de Médicis, Marie-Antoinette nous apparaissent tout autres que nous ne nous les figurions!

Dans le livre qui nous occupe et qui prend Marie-Louise à son enfance et la conduit jusqu'à Prague, au commencement de la guerre de Russie, on trouve, à côté des faits historiques, des anecdotes inédites d'un charme tout particulier. Son introduction est, à elle seule, une étude sentimentale dans laquelle l'auteur émeut son lecteur au plus haut degré. Nous sommes en 1814: Napoléon est à l'île d'Elbe. Marie-Caroline, fille de Marie-Thérèse et sœur de Marie-Antoinette, reine de Naples, grand'mère de Marie-Louise, et celle-ci sont en instance à Vienne, la première pour réclamer la restitution de son royaume dont Napoléon avait disposé; la seconde, demandant sa mise en possession de son nouvel état: le duché de Parme.

Quelle fin! et que sont devenues les gloires de ce monde! Puis il nous fait assister aux derniers moments du roi de Rome, ce prince qui pouvait espérer la couronne du monde et dont l'existence, comme il le dit lui-même, se résume en ces deux mots: un berceau et une tombe.

Rien de plus touchant que ce chapitre de M. Imbert de Saint-Amand.

Avec l'introduction, le livre commence par la fin. Il nous fait revenir sur nos pas pour entrer dans le sujet lui-même.

L'auteur nous raconte la jeunesse de Marie-Louise; l'éducation, le caractère de cette princesse sont l'objet de nombreux et inédits renseignements. Le livre finit par le voyage de Napoléon et de Marie-Louise à Dresde, les entrevues de l'empereur dans cette capitale avec le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume; l'empereur d'Autriche, le roi de Saxe; les préliminaires de la guerre de Russie, enfin l'arrivée à Prague de l'impératrice Marie-Louise.

M. Imbert de Saint-Amand annonce l'intention de continuer ses travaux par les livres dont les titres suivent:

- Marie-Louise et la décadence de l'Empire;*
- Marie-Louise et l'invasion de 1814;*
- Marie-Louise, l'île d'Elbe et les cent jours;*
- Marie-Louise et le duc de Reischstadt;*

L'œuvre sera complète, et cette suite est impatiemment attendue.

Nous avons pensé que la meilleure manière de faire juger du mérite d'un ouvrage de ce genre était d'en citer quelques fragments. Nous détachons d'un chapitre décrivant le voyage en Belgique et en Hollande de Napoléon et de Marie-Louise, en octobre 1811, la page suivante, peinture exquise, sortie de la plume d'un poète et d'un observateur.

H. L.

Pendant l'absence de l'empereur, qui dura trois jours, Marie-Louise fit quelques jolies promenades aux environs d'Amsterdam. Elle alla visiter le village de Broek, situé à une lieue au delà du port d'Amsterdam, sur les bords d'un petit bassin entouré de fleurs et de gazon toujours frais, communiquant avec le Zuyderzée au moyen d'un petit canal. Ce village est renommé comme offrant le parfait modèle du luxe mignard et de l'excès de propreté dont les Hollandais sont si jaloux. Il est bâti circulairement. Construites autour d'un lac et sur un lac, les maisons, en bois et à un seul étage, sont peintes à fresque à l'extérieur. Les carreaux des croisées, d'un

verre très transparent, laissent apercevoir des rideaux en soieries brochées de Chine ou en toiles de l'Inde. Dans l'intérieur, de grandes armoires gothiques sont remplies de riches porcelaines du Japon. Point de traces d'habitation, point de marque de l'usage des meubles. On se croirait dans la demeure de la Belle au bois dormant. Ni granges, ni greniers, ni étables, ni écuries, ni cuisines. Tout ce qui sert à la vie animale est relégué en dehors de la féerique enceinte. Des poteaux placés aux deux bouts de chaque rue interdisent aux voitures l'entrée du village. Le pavé est en mosaïque, recouvert d'un sable très fin sur lequel on imite des fleurs. Les habitants poussent la propreté si loin, qu'ils forcent ceux qui entrent chez eux à ôter leurs chaussures et à mettre des pantoufles, qu'on trouve à la porte.

Un jour que l'empereur Joseph II se présentait en bottes devant une de ces étranges maisons, on voulut les lui faire quitter pour entrer. « — Je suis l'empereur ! dit-il. — Quand vous seriez le bourgmestre d'Amsterdam, lui répondit le maître du logis, vous n'y entrerez pas en bottes. » — Et le bon empereur mit les pantoufles.

L'entrée d'une des maisons fut une autre fois interdite à la reine Hortense, alors souveraine de la Hollande, et le roi Louis dit qu'on avait bien fait d'agir ainsi, parce que la reine n'avait pas annoncé d'avance sa visite.

Quand Marie-Louise se rendit au fameux village, le bourgmestre, enfreignant de lui-même, pour une circonstance solennelle, les sévères règlements de la voirie publique, voulut que le carrosse impérial parcourût la rue pavée en mosaïque, et s'arrêtât devant sa demeure, où il complimenta la souveraine. A cette maison du bourgmestre, comme à toutes les autres maisons du village, il y avait deux portes : l'une servant à l'usage journalier, l'autre ne s'ouvrant qu'à trois dates de la vie : le baptême, le mariage, la mort. Cette porte, qu'on appelle la porte fatale, conduit à un appartement qui est constamment fermé, excepté ces trois jours, du baptême, du mariage, de la mort. « L'impératrice, nous dit M. de Bausset, demanda que la porte fatale fût ouverte. Nous en franchîmes le seuil avec une vanité tout à fait plaisante ; en présence de beaucoup d'habitants qui n'osèrent nous imiter, et qui étaient presque tentés d'admirer la facilité et le courage avec lequel nous entrions et nous sortions. Après avoir tout admiré, tout visité, nous laissâmes ces braves gens enchantés des grâces touchantes et de l'aimable bonté de la jeune souveraine. »

## FAITS DIVERS

### L'ÉRUPTION DU VÉSUVÉ

Les journaux napolitains nous apportent les premiers détails sur l'éruption du Vésuve.

Le 2 mai, vers 7 heures et demie, le volcan est entré dans une phase de grande activité. Un nouveau cratère s'est ouvert du côté de Torre del Greco, et l'immense déchirure s'est annoncée par une forte détonation.

La lave a coulé en grande quantité hors de la crevasse, et s'est dirigée lentement vers Torre del Greco. La crevasse s'est de plus en plus agrandie et la lave a augmenté.

Vu de Naples, le spectacle était magnifique.

A tous les points de Naples d'où l'on pouvait voir la lave, il y avait des groupes de curieux qui contemplaient le ruisseau de feu, dessinant sur la masse sombre de la montagne une ligne d'un rouge très vif.

Depuis plusieurs jours, le Vésuve donnait des signes d'une activité insolite, et trois petits cratères s'étaient ouverts à la base du cône central qui se dresse au milieu du vieux cratère. De ces ouvertures, la lave a coulé en petite quantité et s'est éteinte sur le cratère même ; une seule coulée est arrivée jusqu'à la pente de l'Atrio del Cavallo.

Les petites ouvertures n'en restaient pas moins en activité.

Le 2 mai au matin, les employés du chemin de fer funiculaire remarquèrent une augmentation d'activité ; vers le soir, on entendit un fort grondement, puis, sur la pente du vieux cratère, s'ouvrait une première bouche et un peu plus en bas une seconde, d'où la lave coula non seulement en grande quantité, mais aussi avec une vitesse extraordinaire.

La plus basse de ces bouches est à peu près à la hauteur de la gare supérieure et n'en est éloignée que d'environ 150 mètres.

La lave se dirigea d'abord très rapidement en ligne droite, vers le couvent des Camaldules de Torre del Greco, mais à un certain point elle dévia vers Pompéi. Voilà pourquoi de Naples on ne voit qu'un reflet rougeâtre le soir.

On n'a aucune crainte pour le chemin de fer funiculaire ; car le point de départ de la lave est, comme nous l'avons dit, à environ 150 mètres de distance, et de ce point la direction de la lave forme un angle avec la ligne du funiculaire.

Le chemin, de la gare à la bouche qui s'est ouverte, est court et facile.

Depuis l'ouverture de ces deux nouvelles crevasses, l'activité des trois petites bouches à la base du cône central a cessé. Seulement, le 2 mai au soir, une épaisse fumée a recommencé à sortir du grand cratère.

Voici les dernières nouvelles fournies par le professeur Palmieri :

Les deux ruisseaux de lave apparus sur le cône du Vésuve continuent à couler dans la direction du sud-est.

Plusieurs crevasses se sont ouvertes dans la partie haute du cône.

Le cratère central, bien qu'il donne une fumée plus abondante, ne montre pas un dynamisme menaçant.

Il n'y a pas de grondements et la lave coule beaucoup plus lentement qu'hier.

Les appareils sismiques de l'Observatoire n'indiquent pas un prochain accroissement considérable de l'éruption.

Jusqu'à présent donc, il s'agit d'une de ces coulées habituelles de lave qui, pendant bien des mois, se sont déversées sur le côté est de la montagne, dans la direction de Pompéi et de Bosio et qui, ne pouvant être vues de Naples, n'attirèrent l'attention de personne.

## VARIÉTÉS

### Le Tambourin-Galoubet.

Le tambourin-Galoubet est de beaucoup le plus ancien, le plus universel et le plus original de nos instruments.

Comme ancienneté, il paraît remonter, sous le nom de tympanion, aux Grecs, qui s'étaient établis en Provence, 600 ans avant Jésus-Christ ; les Saliens, qui occupaient notre Provence, avaient adopté le tambourin sous le nom de tabalin ; une peinture du XIV<sup>e</sup> siècle, qui décorait la salle des gardes de l'évêché de Beauvais, représentait des syrènes tenant en mains des musettes, etc., et des tambourins.

A Nancy, dans la chapelle funéraire des ducs de Lorraine, on peut voir un personnage sculpté jouant du tambourin.

Sur une jolie miniature ancienne, les anges jouent de la harpe, de la trompette, du tambourin, etc.

On peut bien dire que le tambourin est universel, surtout en Provence.

En effet, il est répandu dans presque toute cette province, dans une partie du comtat Venaissin, dans quelques communes du département du Gard ; d'un autre côté, il a passé tant soit peu le Var vers Nice et Puget-Théniers.

En Catalogne, on se sert d'une espèce de tambourin que l'on nomme *tambori*.

En Italie, dans la province de Pignerol et en quelques lieux du Montferrat, on se sert d'un tambourin ; mais cet instrument a presque la forme du tambour ordinaire, et le galoubet est plus grossier que le nôtre.

Enfin les Arabes possèdent aussi une espèce de tambourin qu'ils appellent *tar* ; mais ce qui le dépasse, c'est qu'il est accompagné par une flûte qui est jouée simultanément par une autre personne.

Nous avons dit ci-dessus que de tous les instruments le nôtre était le plus original ; en effet, pour jouer de deux instruments, il faut habituellement deux individus ; pour le tambourin-galoubet, un seul individu suffit.

Le tambourin est suspendu au bras gauche ; la main gauche tient le galoubet, et la main droite fait mouvoir la baguette dénommée *masseto*.

Le tambourin, qu'on désigne quelquefois sous le nom de « tambour de Provence » est, en effet, une sorte de tambour dont la caisse est trois fois plus allongée que celle du tambour ordinaire et d'un plus petit diamètre ; on le tient à peu près sous la même inclinaison que le tambour ordinaire ; mais au lieu de l'attacher au corps, il est, comme nous l'avons dit tout à l'heure, suspendu au bras gauche.

La caisse du tambourin provençal est faite en bois de noyer ; elle est composée ordinairement d'une feuille de noyer cintrée, de manière que les deux extrémités se collent bout à bout.

Quelques rarissimes échantillons sont creusés et évidés dans le tronc d'un noyer, et sont ainsi d'une seule pièce sans soudure.

L'ornementation du tambourin varie à l'infini.

Le modèle le moins orné, usité en Provence, est connu sous le nom de « tambourins à baguette ». On appelle *baguettes* les raies sculptées qui parcourent l'instrument parallèlement dans le sens de sa longueur.

Quant aux tambourins les mieux ornés, on les connaît sous les noms de tambourins à festons et à baguettes. Ceux-ci portent deux ou trois ornements différents qui se répètent alternativement, une baguette, un ornement *ad libitum* et un feston. Quelques-uns portent, en outre, à l'endroit qui se trouve placé en dessous de la bretelle ou baudrier, des ornements sculptés, plus ou moins riches.

Les peaux du tambourin sont tenues par des cercles en bois arrondis et peints habituellement en rouge ; à ces cercles sont fixés des boutons ; c'est à ces boutons que sont attachées les ficelles qui, à leur tour, sont serrées par des tirants dans le genre de ceux du tambour, mais fonctionnant de bas en haut. Les cercles sont formés généralement par une branche de châtaignier à laquelle on donne la forme du tambourin en la faisant tremper dans l'eau et en la mettant dans un cercle renforcé. Les deux bouts du bâton sont ajustés artistiquement, et le bois, après avoir été soigneusement poli, est peint ordinairement en rouge ; quelques rares amateurs font dorer les cercles (*cioucles*) de leurs tambourins.

Les boutons sur lesquels s'attachent les cordes sont ordinairement en os, quelquefois en ivoire ; quelquefois encore de simples vis tiennent lieu de boutons.

Quant aux cordages qui tiennent les cercles, les plus communs et les meilleurs sont les ficelles de chanvre, dans le genre de celles que nos charretiers appellent de *chasso* ; cependant quelques amateurs emploient des cordons de laine et même de soie, mais ces cordons ont l'inconvénient de se détendre complètement ; les vrais *tambourinaires* conseillent la *chasso*. Les ficelles sont serrées par des tirants de peau ; les amateurs élégants entourent ces morceaux de peaux d'ornements de laine ou de soie. On l'a dit ci-dessus, les tirants fonctionnent de bas en haut, à l'inverse des tirants du tambour. Quelle en est la raison ? Il nous paraît bien difficile de la donner ; la meilleure est, croyons-nous, que c'est l'usage.

Les peaux de tambourin sont fabriquées avec de la peau de chien ; elles sont d'un prix assez élevé, celles de dessus surtout. Les meilleures sont connues dans le monde des *tambourinaires* sous le nom de *peau de marroun* ; elles ne coûtent pas moins de 5 fr. 50, et leur épaisseur diminue en raison de l'augmentation de prix ; les vrais *peau de marroun* sont aussi minces qu'une feuille de papier, ce qui ne les empêche pas de résister aux coups redoublés de la *masseto*. Nous rencontrons encore là une différence avec le tambour ; dans ce dernier instrument, la peau la plus épaisse reçoit les coups de baguettes ; pour le tambourin, c'est la peau la plus mince.

Sur la peau supérieure se trouve un timbre destiné à faire retentir le tambourin ; ce timbre est formé soit par une ficelle *chasso* de petite dimension, soit par deux cordes de boyau très minces, tressées ensemble. Ici, comme pour les tirants et les peaux, le tambourin est l'opposé du tambour, le timbre est fixé au-dessus, au lieu que le timbre du tambour est fixé au-dessous.

Pour tendre le timbre, on n'a qu'à le tirer à soi avec les doigts et à l'enrouler autour d'un des boutons, puis on le rapproche de la peau au moyen d'un petit morceau de cuir qui passe sous le cercle et qui pend un peu au dehors.

La bretelle du tambourin est fixée à l'instrument par deux boucles qui ressemblent tant soit peu aux grenadières de fusils. Ces boucles portent le nom provençal de *reganchos* ; ce mot n'a pas, croyons-nous d'équivalent en français.

Quant à la bretelle, elle est ordinairement formée d'une courroie assez large ; mais il n'y a pas de règle bien absolue ; les anciens tiennent à la vieille mode, mais les jeunes amateurs ne dédaignent pas de faire broder de superbes bretelles, soit en tapisserie, soit même en filet.

Nous avons jusqu'à ce moment parlé de l'instrument passif ; parlons maintenant de l'instrument actif : la *masseto*.

Nous avons tort de dire : instrument actif en parlant de la *masseto* ; nous devrions plutôt dire intermédiaire : la *masseto* n'est pas plus active que l'épée ; elle n'est active que par la main qui la manœuvre. Cette *masseto* se compose d'une baguette de bois dur ou même de baleine terminée d'un côté par la poignée qui a la forme et la dimension d'un petit œuf, et d'un autre côté par le gland ou *l'ouolino*.

Ce dernier appendice, qui a assez la forme d'une olive, est tourné en corne, en os ou en ivoire ; c'est l'*ouolino* qui frappe sur la peau ; cependant, pour l'accompagnement de certains morceaux (les *andante*), on se sert de la poignée. Celle-ci est faite habituellement d'un bois différent de la baguette pour que les couleurs tranchent ; d'autres sont en bois noir entremêlé de bois jaune ou d'ivoire ; d'autres sont entièrement en ivoire, d'autres enfin se composent de deux morceaux creux qui s'ajustent par le moyen d'une vis ; dans l'intérieur se renferme une petite éponge que l'on imbibait de parfums.

Voici la raison de cette éponge à parfums :

Le tambourin, tout en faisant la joie des personnes de l'aristocratie, était surtout l'instrument favori du peuple. Nos *tambourinaires* donnaient alors souvent leurs sérénades dans des quartiers où la propreté la plus élémentaire n'existait pas toujours ; quelquefois

le chant du galoï galoubet et le vounvoun du tambourin avaient un accompagnement aussi brusque qu'inopportun dans la voix d'une vieille femme qui criait: Passarès?? A ce moment-là, les narines délicates, déjà incommodées par le fades senteurs du ruisseau de la rue, étaient obligées, pour atténuer le supplément de mauvaise odeur, d'avoir recours à l'éponge imbibée de parfums.

C'est là l'explication qui est donnée par les anciens tambourinaires à leurs jeunes et curieux élèves.  
Se non è vero...

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN.

Etude de M<sup>e</sup> DONNÈVE, avocat, rue des Briques, 14

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'une ordonnance d'adjudication rendue par monsieur le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, le onze avril dernier, enregistré, les sieurs Jacques et Pierre Gariazzo frères, maçons, demeurant à Monaco, ont acquis une petite maison sise à Monaco, au quartier des Révoires, d<sup>it</sup> la Colle, avec cour et dépendances, occupant une superficie de soixante-douze mètres cinquante décimètres carrés, bornée au nord par un chemin commun aux consorts Strafforelly-Gastaldi; au midi, par les époux Ange Sottis; à l'est, par Notari et Ajani, et à l'ouest, par la route ou chemin d'accès; ayant appartenu auxdits acquéreurs et au sieur Joseph Gariazzo, autre maçon, demeurant à Monaco, ainsi qu'aux mineurs Florestine et Séverin, frère et sœur Gariazzo.

Ladite vente faite moyennant la somme principale de huit mille cinq cents francs en sus des charges.

La grosse, dûment transcrite, de ladite ordonnance d'adjudication a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur, le dix-huit du présent mois.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir cette inscription dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le dix-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-cinq. DONNÈVE.

Etude de M<sup>e</sup> Louis-Victor VALENTIN, notaire et défenseur près le Tribunal Supérieur de Monaco

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé, le vendredi douze juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné:

DÉSIGNATION:

Un corps de maison élevé de deux étages avec mansardes au-dessus, sur rez-de-chaussée et caves, ayant sur la derrière une partie en retraite, composée seulement d'un rez-de-chaussée.

On accède à ladite maison par une porte-cochère qui conduit à une cour située sur le derrière, et à droite de laquelle, en entrant, se trouve une maisonnette composée d'un étage et d'un rez-de-chaussée.

Une autre petite cour, séparée du boulevard Charles III par une grille reposant sur un parapet, s'étend tout le long de la maison sur le devant.

La façade du bâtiment principal donnant sur le boulevard est percée de neuf ouvertures à chaque étage, et ornée d'un balcon au premier étage et de deux balcons au second.

Le rez-de-chaussée est composé de quatre magasins et de deux pièces, et les étages sont divisés en plusieurs appartements.

Le tout confronte: au nord et à l'ouest, aux terrains de la compagnie du chemin de fer; à l'est, à François Fontana, duquel côté la maison principale est percée de deux jours de souffrance, et, au nord, au boulevard Charles III.

Lequel immeuble figure sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, section A, dite des Salines, n<sup>os</sup> 118, 119 et 120.

Cet immeuble a été saisi à la requête du sieur Adolphe-Hector Otto, propriétaire et consul des Pays-Bas, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, défenseur près le Tribunal Supérieur de Monaco, y demeurant, sur le sieur Raymond Aiglin, commerçant, et la dame Pascaline Brocart, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, par procès-verbal de Mars, huissier près le Tribunal Supérieur de Monaco, y demeurant, du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, visé par monsieur le Maire, enregistré le lendemain n<sup>o</sup> 47, case 10, par monsieur Raisseguier, qui a perçu un franc, et trans-

crit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, vol. 1, n<sup>o</sup> 22.

Mise à prix:

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par le créancier poursuivant, à la somme de mille francs, ci 1,000 francs.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance Souveraine du trois mars mil huit cent soixante-cinq, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur l'immeuble saisi, à raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par nous, défenseur du poursuivant, à Monaco, le douze mai mil huit cent quatre-vingt-cinq. L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco le 12 avril 1885, n<sup>o</sup> 31 recto, case 1. Reçu un franc. Signé: RAISSEGUIER.

Madame EDWARDS prie toutes les personnes amies, de Monaco et de Monte Carlo, qui ont pris part à son affreux chagrin de vouloir bien recevoir l'expression de sa profonde gratitude pour leurs témoignages de sympathie et de bonté pendant la maladie et après la mort de son enfant unique et bien-aimée.

Mrs. EDWARDS is deeply grateful to the many kind friends at Monaco and Monte Carlo who have helped her, in her great trouble and she takes this opportunity of making known to all, how much she feels their many kindnesses.

Rue des Princes, 10, 17<sup>th</sup> may 1885.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables:

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement.

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 11 au 17 mai 1885

CANNES, b. Fortune, fr., c. Moutte,	sable.
ID. b. Trois-Frères, fr., c. Briquet,	id.
ID. b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID. b. Gambetta, fr., c. Fornero,	id.
ID. b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.
ID. b. Ange-Gardien, fr., c. Balestra,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.

Départs du 11 au 17 mai 1885

CANNES, b. Fortune, fr., c. Moutte,	sur lest.
ID. b. Trois-Frères, fr., c. Briquet,	id.
ID. b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID. b. Gambetta, fr., c. Fornero,	id.
ID. b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.
ID. b. Ange-Gardien, fr., c. Balestra,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
VENTIMIGLIA, b. Santa Maria Grazia, ital., c. Fanciouli,	id.

BAZAR  
MAISON MODÈLE  
MONTE CARLO

FARALDO, Propriétaire

Spécialité de chaussures de Paris pour hommes et pour dames — Articles de Paris haute fantaisie — Papeterie — Fournitures de bureaux — Ombrelles et parapluies — Cannes fantaisie, olivier et oranger — Parfumerie extra-fine — Eventails — Brosserie et éponges — Articles de jeux — Jouets d'enfants à tous les prix — Mercerie et rubans — Ganterie extra-supérieure — Bonneterie — Chemises — Cravates haute nouveauté.

NESTOR MOEHR  
COIFFEUR-PARFUMEUR

Sous les Arcades du Grand-Hôtel, Monte Carlo

SALONS POUR MESSIEURS ET DAMES

COIFFURES DE BALS ET SOIRÉES

SPÉCIALITÉ D'OUVRAGES EN CHEVEUX

Soins particuliers de la tête

SCHAMPOOING AMÉRICAIN

FANTAISIE, ARTICLES DE TOILETTE, GANTERIE

HOUSE AGENT  
Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de bonnes conditions  
Vente et Location de Pianos

F. GINDRE, avenue de la Gare, Monaco-Condainme,



Codéine  
Tolu

Le Sirop du Dr Zed est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de Coqueluche, Insomnies, etc.; contre la Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Ph<sup>ie</sup>.

L'Art et la Mode, journal de la vie mondaine. Sommaire du n<sup>o</sup> 24 (16 mai 1885):

Art et Chiffons, par Frivoline, dessin de H...y — Gazette Heraldique, par H. Gourdon de Genouillac. — Le Juré persécuté, par Peu Importe, dessin de Hem. — A propos des courses du Canis-Club au Champ de Mars, dessins de Clermont-Gallerande et H...y, légendes de Hem. — Le Salon à vol d'oiseau, par Deuzem, dessins de M. Louis Deschamps, M<sup>lle</sup> Achille Fould, M. Barias et M. Jean Beraud. — Les Cahiers, par Helst, dessin de L. — Ce qu'on dit au Salon, par P. de Cantelans. — La Sortie du bal, par P. — Chronique mondaine, par Montjoye. — Courrier des théâtres, par Chiffon, dessin de B. — Chronique financière, par Bonconseil.

MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco. 1885.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL						
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir									
	12	758.4	758.7	758.1	757.9	758. »	18. »	19.2	20.4	18.7				17.4	77	E puis O modérés	beau		
13	55.2	55.6	53.8	52.8	51.8	17.4	14.8	14.2	14. »	13.8	86	O puis E id.	couvert, pluie						
14	49.8	49.1	45.6	45.2	45.3	15.4	16.8	17. »	15.2	13.4	61	O fort	id. id.						
15	44.9	46.8	49.2	51. »	52.5	13.8	16.4	17.4	15.8	14.8	58	O puis E modérés	beau						
16	57 »	57.6	57.4	58.8	59.5	15.6	18 »	18.8	18.2	14.5	57	S O modéré	id.						
17	60.2	60. »	59.2	59.2	59.8	16.2	18.4	18.2	17.2	15.8	67	S E id.	id.						
18	58.8	58.3	56.6	56.8	57.6	14.6	15.6	16.8	15.9	15.6	70	O fort	id.						
DATES												12	13	14	15	16	17	18	Pluie tombée: 14 <sup>mm</sup>
Températures					Maxima	20.4	19. »	17.6	17.4	19.8	18.9	19. »							
extrêmes					Minima	13.8	13. »	11.7	11.3	13. »	12. »	13.2							